

culièrement ceux d'Ontario. Il est facile de se rendre compte de l'avantage qu'ils retireraient de ces déchets, quand on calcule les sommes que leur rapporte la vente de leurs animaux sur les marchés étrangers. Nous avons donc tout intérêt à compléter cette route de la Trent qui offre des taux de transports réduits, qui met à notre disposition l'énergie nécessaire à la mouture de tout le grain du Canada et qui fournit les moyens pour la distribution économique des déchets.

La construction de ce canal donnerait aussi une grande impulsion à une foule d'industries. Il ne faut pas perdre de vue, non plus la position que le minotier canadien se trouverait à occuper, à l'égard de ses concurrents étrangers. Actuellement les frais de transport sont généralement moins élevés pour le grain que pour la farine, mais il faut tenir compte d'une foule de choses, pour savoir si le grain ne pourrait pas être converti en farine aussi économiquement au Canada que sur les docks de Liverpool, par exemple.

Pour que la Chambre puisse se rendre exactement compte de la situation, je dois dire que le transport du grain de Liverpool à Manchester, en dépit du canal, coûte aussi cher que de New-York ou d'Halifax à Liverpool. Que les tarifs de gare à gare en Angleterre sont excessivement élevés, et que pour expédier les produits d'une minoterie de Liverpool à un autre port anglais, les prix sont à peu près les mêmes qu'entre New-York et Liverpool, il en résulte que le transport maritime ne nuit pas aux minoteries canadiennes autant qu'on pourrait le croire.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

### Reprise de la Séance.

#### 3e LECTURE

Après délibération sommaire en comité, de diverses propositions de loi d'intérêt privé :

La 1re (n° 80) relative à la compagnie du chemin de fer du Pacific-Nord à Oménica.—M. L. G. McCarthy ;

La 2e (n° 29) relative à la compagnie de chemin de fer de Vancouver à l'île Lulu.—M. Macpherson ;

La 3e (n° 43), tendant à constituer en corporation la compagnie de chemin de fer Brandon Transfer.—M. Sifton ;

La 4e (n° 33) relative à la compagnie de chemin de fer du Sud de la Colombie-Anglaise.—M. Galliher ;

La 5e (n° 34) relative à la compagnie de chemin de fer et de navigation de Columbia-Kootenay.—M. Galliher.

La 6e (n° 27), tendant à constituer en corporation la compagnie du chemin de fer

de Kamloops au passage de la Tête-Jaune.—M. Galliher ;

La 7e (n° 92) relative à la compagnie de chemin de fer terminal d'Essex.—M. Clarke.

#### 2e LECTURE

De diverses propositions de loi :

La 1re (bill n° 125) relative à la compagnie du chemin de fer central d'Algoma à la baie d'Hudson.—M. Dymont ;

La 2e (bill n° 128) relative à la compagnie d'éclairage et de force motrice de Puebla, à responsabilité limitée, et ayant pour objet de changer son nom en celui de compagnie des tramways, d'éclairage et des forces motrices de Puebla, à responsabilité limitée.—M. Calvert.

La 3e (bill n° 129) tendant à constituer en corporation la compagnie de prêt et de fidéicommis de Winnipeg.—M. Lefurgey (déposée par M. Taylor) ;

La 4e (bill n° 130) concernant la compagnie du chemin de fer de Grand-Valley.—M. Calvert ;

La 5e (bill n° 132) concernant la compagnie du chemin de fer du Nord d'Ontario à Timagami.—M. McCool ;

La 6e (bill n° 133) concernant la compagnie du chemin de fer de Niagara à Sainte-Catherine et à Toronto.—M. Calvert ;

La 7e (bill n° 134) concernant la compagnie du chemin de fer de Toronto à Hamilton et tendant à substituer à ce nom celui de "compagnie du chemin de fer Toronto à l'Ouest de Niagara.—M. Guthrie ;

La 8e (bill n° 137) concernant la ville de Toronto.—M. Macdonell ;

La 9e (bill n° 139) concernant la compagnie télégraphique commerciale du Nord, à responsabilité limitée.—M. German.

#### RENVOI D'UNE PROPOSITION DE LOI.

L'ordre du jour appelle la discussion en comité sur le bill (n° 91) constituant en corporation la Minnesota-Canadian Bridge Co.—M. Dymont.

M. JAMES CONMEE (Baie-du-Tonnerre et Rivière-à-la-Pluie) : Il a été convenu cet après-midi de retarder de quelques jours la discussion de ce bill. Il doit y être fait des amendements.

(Cet objet est réservé).

#### FIXATION D'UNE DATE POUR LA DISCUSSION DU BILL No 18.

M. W. F. MACLEAN : Avant que la Chambre passe à l'ordre du jour, je voudrais savoir de l'honorable premier ministre s'il pourrait fixer une date pour la discussion du bill n° 18 que j'ai déposé. Il y a déjà deux autres bills se rapportant à la même question, les bills 142 et 143.